



E	▲
e	▼

n°

Cotation :

Code RenoiRH :

Durée d'affectation :
minimum 3 ansDélai de
candidature : 8 avril
2019, délai de rigueur**Intitulé du poste**

INSPECTEUR(TRICE) SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Domaine fonctionnel

RESSOURCES HUMAINES

Emploi-Type

FP2GRH05

Grade

TOUS CORPS DE CATEGORIE A/ poste non ouvert aux contractuels

Date de prise de poste souhaitée

02/09/2019

Statut du poste

vacant

Catégorie statutaire	<input type="checkbox"/>	Encadrement supérieur
	<input checked="" type="checkbox"/>	A
	<input type="checkbox"/>	B
	<input type="checkbox"/>	C

Description du poste**Encadrement** (oui ou non) : **NON****Activités principales :**

Les inspecteurs santé et sécurité au travail vérifient les conditions d'application de l'ensemble des règles ayant trait à la protection de la santé et de la sécurité des agents au travail, leur mission devant par ailleurs être articulée avec les compétences des autres acteurs (décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié).

D'une façon générale, ils accomplissent les missions suivantes:

- contrôle de conformité au travers de la vérification de l'application de l'ensemble des règles en matière de santé et de sécurité au travail dans les services centraux, déconcentrés et les établissements relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports;
- expertise, conseil et recommandations dans l'application des règles, la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail;
- animation des réseaux, notamment des assistants et des conseillers de prévention.

Une lettre de mission annuelle définit les objectifs et précise les modalités et les conditions d'exercice de la mission confiée à l'inspecteur santé et sécurité au travail.

Partenaires institutionnels: directeurs d'administration centrale, chefs de services déconcentrés et d'établissements publics nationaux et locaux, CHSCT, services de la DRH chargé de la santé et de la sécurité au travail, conseillers et assistants de prévention, etc...

Spécificités du poste / Contraintes :

Pour accomplir leurs missions, les inspecteurs santé et sécurité au travail ont librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail entrant dans le périmètre de leur inspection. Ils sont responsables des rapports d'inspection qu'ils produisent en toute objectivité et toute impartialité et dans le respect de l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leurs missions. Ils peuvent se faire présenter les registres imposés par la réglementation.

Toutes facilités leur sont accordées dans l'exercice de leurs missions.

De nombreux déplacements sont à prévoir (contrôle et réunions en région et département). Ce poste impose donc une grande disponibilité. Les conditions d'exercice et la nature des services contrôlés pourraient évoluer à échéance d'une ou deux années dans le contexte de la réforme des services centraux et déconcentrés des ministères chargés de la jeunesse et des sports.

Profil souhaité**Compétences requises sur le poste:****Connaissances (1) :**

- Compétences juridiques avérées des règles applicables en matière de santé et sécurité au travail (E)
- Bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'administration (M)
- Techniques d'inspection et de contrôle (M)
- Techniques d'analyse de risque (M)

Savoir-être (2) :

- Travailler en toute autonomie ***
- Faire preuve de discrétion professionnelle ***
- Grandes capacités relationnelles ***
- Faire preuve de réactivité ***

Savoir-Faire (1):

- S'adapter aux évolutions réglementaires (M)
- Très bonne capacité de rédaction (M)
- Capacité d'analyse et de synthèse (M)
- Savoir établir un diagnostic (M)

Expérience professionnelle :

Expérience professionnelle exigée dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Les candidatures des personnes ayant suivi la formation OBLIGATOIRE en matière de santé et de sécurité au travail auprès de l'INTEFP (institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) seront étudiées prioritairement. A défaut, le candidat retenu devra s'engager à suivre cette formation (cycle de 10 semaines de formation en alternance à l'INTEFP entre octobre et février);

Durée d'affectation: 3 ans au moins.

(1) E : Savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents, être référent dans le domaine.
 M : Mettre en œuvre la compétence de manière régulière, corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat.
 A : Savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, savoir repérer les dysfonctionnements.
 N : Disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

(2) Indiquez au moyen de *, **, *** en fonction des attentes

Localisation administrative et géographique

Direction :

Sous-direction :

Bureau :

Sites : Duquesne (14 avenue Duquesne - PARIS 7^{ème} - Métro : Ecole Militaire – St-François Xavier)

Montparnasse (place des cinq Martyrs du Lycée Buffon - PARIS 14^{ème} – Métro : Gaîté – Montparnasse - Pasteur)

Avenue de France (95 avenue de France – PARIS 13^{ème} – Métro ou RER C : Bibliothèque François Mitterrand)

Javel (39-43, quai André Citroën – PARIS 15^{ème} – Métro : Javel-André Citroën (ligne 10) ou RER C : Javel

Autres (adresse précise du site) :

Missions de la structure:

Afin de respecter l'objectif général d'indépendance et de neutralité lié à l'exercice de leurs fonctions, les inspecteurs santé et sécurité au travail sont rattachés fonctionnellement au service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports qui a un rôle d'impulsion et de coordination dans la mise en oeuvre de leurs fonctions de contrôle et de conseil.

Effectifs de la structure:

Une trentaine d'agents exercent leurs fonctions à l'inspection générale de la jeunesse et des sports. La mission santé et sécurité au travail dispose d'un effectif total de 3 inspecteurs santé et sécurité au travail. La coordination et l'impulsion des fonctions exercées en matière d'inspection santé et sécurité au travail sont confiées à un inspecteur général de la jeunesse et des sports.

Suite de la description

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1):

Formation continue en matière de santé et sécurité au travail si nécessaire

Autres formations utiles au poste:

1
2
3

Contacts :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter:

- M. Patrick LAVAURE, adjoint au chef du service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports
(tel: 01-40-45-97-27)

- Mme Catherine FREIXE, secrétaire générale du service de l'inspection générale de la jeunesse et des sports
(tel: 01-40-45-92-86)

Les candidatures (curriculum vitae et lettre de motivation) seront adressées exclusivement à la boîte institutionnelle: IG@jeunesse-sports.gouv.fr jusqu'au lundi 8 avril 2019 délai de rigueur.

Les candidatures non adressées à la boîte institutionnelle figurant ci-dessus ou reçues après la date du 8 avril 2019 ne seront pas étudiées.